VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de **JAYME FRIGOLA** et **CATHERINE CHRISTEN**, sa femme.

No 84 301—Cour Civile de District.

A L'ENCAN, JEUDI, 5 MARS 1908, A MIDI,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIÈRES, No 311 RUE BARONNE.

Nos 1424-26 RUE ST-CLAUDE,
Joli Cottage Double.

No 711 RUE MANDEVILLE,
Joli Cottage Simple.

Nos 1433-35 RUE MARIGNY,
Bon Cottage Double.

Nos 1439-41 RUE MARIGNY,
Cottage Double.

No 631 RUE KERLEREC,
Cottage Simple.

No 2252 RUE NORD ROBERTSON,
Joli Cottage Simple.

No 2248 RUE NORD ROBERTSON, Joli Cottage Simple.

PAR GEO. ST-PAUL, ENCANTEUR.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, signé le 29 janvier 1908, dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, je me rendrai au moment et à l'endroit mentionné vendredi comme suit, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné par les numéros municipaux 1424-26 rue St Claude, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St Claude (autrefois Bons-Enfants), Kerlerec (autrefois Mystérieuse), Esplanade et Rampart (autrefois Amour), désigné par le No huit [8] sur un plan dressé par Joseph Pilié (autrefois voyer, daté le 7 juillet 1836, déposé en l'étude de Theodore Seghers, alors un notaire, comme plan No 18, d'après lequel le dit lot mesurant trente et un pieds onze pouces [31 pieds 11 pouces] de face à la rue St Claude sur cent trente six un pouce sept lignes [136 pieds 1 pouce 7 lignes] de profondeur sur le côté avoisinant au lot No sept [7] cent trente trois pieds onze pouces quatre lignes [133 pieds 11 pouces 4 lignes] de profondeur sur l'autre ligne de côté et vingt trois pieds huit pouces trois lignes [23 pieds 8 pouces 3 lignes] de largeur sur la ligne du fond, le tout en mesure américaine.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné par le No municipal 631 rue Kerlerec (autrefois Paix), ensemble avec tous les droits, voies, etc., situé dans le Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, et ayant en mesure américaine trente pieds dix pouces et sept lignes de face à la rue Kerlerec (autrefois Paix) entre les rues Chartres (autrefois Moreau) et Royale (autrefois Casacalvo), par quatre vingt quinze pieds onze pouces de profondeur, étant une partie d'un lot de terre désigné par le No cent quatre vingt dix [190] sur le plan original dudit Faubourg, et situé dans l'Ilet borné par les dites rues Kerlerec, Royale, Chartres et Française.

3° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné par le No municipal 711 rue Mandeville, et tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Mandeville, Royale, Dauphine (autrefois Grands Hommes) et Espagne, mesurant en mesure française vingt pieds de face à la rue Mandeville sur soixante pieds de profondeur; ladite portion de terre formant partie d'un lot désigné par le No cent vingt huit sur un plan du Faubourg Marigny et est situé à une distance de soixante dix pieds de l'encoignure des rues Marigny et Royale.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par le No municipal 2252 rue Nord Robertson et tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Robertson, Marigny, Villeré, et Mandeville, désigné comme lot C, sur un devis et certificat de voyer, fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 17 janvier 1908, d'après lequel ledit lot mesurant vingt deux pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Robertson, la même largeur dans le fond, par soixante treize pieds quatre pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles; étant situé à une distance de quatre vingt dix sept pieds cinq pouces et cinq lignes de la rue Marigny.

5° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 1433-35 rue Marigny, et tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Mandeville et Villeré, désigné par la lettre B sur un devis et certificat de voyer fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 17 janvier 1908, d'après lequel ledit lot est situé à une distance de quarante pieds de la rue Robertson, et mesure trente trois pieds quatre pouces de face à la rue Marigny par quatre vingt dix sept pieds cinq pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles de profondeur.

6° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 2248 rue N. Robertson et 1439-1441 rue Marigny, et tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Marigny, Robertson, Mandeville et Villeré, désigné par la lettre A sur un devis et certificat de voyer fait par Edgar Pilié, daté le 17 janvier 1908, d'après lesquels ledit lot formant l'encoignure des rues Marigny et Robertson, désigné par la lettre A, sur un devis de la dite propriété fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 15 juin 1894, d'après lequel devis ledit lot ou portion de terre mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes (31 pds 11 pces 5 lignes) de face à la rue Ursulines par une profondeur et façade à la rue Robertson de soixante treize pieds, onze pouces et cinq lignes (73 pds 11 pces 5 lignes).

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant Wm H. Renaudin notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.

Jas Wilkinson, avocat pour l'exécuteur.
1er mars—1 8 15 22 29—avril 2

Jas. A. Brennan et fille.

—o—

Propriétés de valeur de commerce et se louant

DU PREMIER DISTRICT.

Magasin double à deux étages,
1001 ET 1003 RUE POEYFARRE.

Coin Constance, avant chacun 8 chambres et loués chacun environ $35 par mois

Bâtisse seule à deux étages en briques et en bois,
1012 RUE MAGAZINE.

Près l'avenue Howard, ayant environ 12 chambres, gas, corridors en haut et en bas, large allée à l'arrière sur l'avenue Howard et loué $35 par mois.

Bâtisse seule à deux étages en briques,
451 AVENUE HOWARD, coin de la rue Constance.

Bâtisse seule à deux étages en briques et en bois,
462 AVENUE HOWARD, COIN CONSTANCE
Avec les deux

Maisons de résidence seules à deux étages,
1007 et 1011 RUE CONSTANCE.
Ayant chacune 3 et 4 chambres.

Ces propriétés sont adjacentes à la Fonderie Schwartz et les Compagnies Walker-Moss et la fabrique de glace, et sont dans le centre du centre commerçant et manufacturier, elles sont à proximité de tous les chemins de fer à vapeur

SUCCESSION DE PATRICK RONAN.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A—No 84,979.

Il sera vendu à l'encan, MARDI, le 31 mars 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN ET FILLE bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division A, daté du et signé le 26 février 1908 dans la susdite affaire la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Poeyfarré, Constance, Magazine et Delord, ou avenue Howard, mesurant vingt huit (28) pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes rue Poeyfarré, sur une profondeur et façade de quatre vingts (80) pieds rue Constance, formant le coin desdites deux rues, et désigné par les Nos municipaux 1001 et 1003 rue Poeyfarré.

2° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Magazine, Constance, Delord ou l'avenue Howard et la rue Poeyfarré. Ledit terrain étant désigné par le No 4 sur un plan de G. T. Dunbar, ancien voyer, daté du 12 novembre 1846, déposé en l'étude de Wm Christie, ancien notaire, sur le plan No 46 du livre des plans No 2; ledit lot mesurant vingt quatre [24] pieds, cinq et deux septièmes (5 2/7) pouces de façade, rue Magazine sur cent treize [113] pieds, deux (2) pouces de profondeur entre lignes parallèles, borné à l'arrière par une allée de onze [11] pieds onze [11] pouces de largeur commune au dit lot et à d'autres, le tout en mesure américaine; et est le terrain le plus rapproché de l'avenue Howard, des deux terrains acquis par Patrick Ronan, de la Société Eureka Homestead, par acte passé pardevant E. J. Barnett, notaire, le 2 août 1899. Les améliorations comprennent la maison de résidence seule à deux étages No 1012 rue Magazine.

Le terrain avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Magazine, Delord ou avenue Howard, Constance et St Joseph, désigné comme terrain No un (1) sur un plan dressé par C. F. Zimple, voyer, en date du 16 mars 1834, annexé à un acte passé pardevant W. Y. Lewis, ancien notaire, le 3 juin 1824, et mesurant dix huit (18) pieds trois (3) pouces et quatre (4) lignes de façade rue Delord sur quatre vingts (80) pieds de profondeur et de façade rue Constance, et porte le numéro municipal 461 avenue Howard.

3° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le Premier District de cette ville, désigné comme lot No 17, dans le carré borné par les rues Magazine, Constance, Delord (maintenant Howard) et Poeyfarré sur un plan dressé par G. F. Dunbar, ancien voyer, daté du 12 novembre 1846, déposé sous le No 46 dans le livre des plans No 2, de William Christie, ancien notaire, et mesurant vingt deux (22) pieds, sept et trois cinquièmes (7 3/5) pouces de façade rue Delord ou avenue Howard, sur cent (100) pieds de profondeur et de façade rue Constance, entre lignes parallèles, mesure anglaise. Les améliorations comprennent la bâtisse de commerce en briques et en bois à deux étages 462 avenue Howard, et les deux bâtisses seules à deux étages 1007 et 1011 rue Constance.

Conditions—Comptant, l'acquéreur payant les taxes de 1908; 10 0/0 de dépôt requis au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Zengel, Thomas et Suthon, avocats de l'administratrice.
28 fév—28—mars 1 8 15 22 29 31

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE
JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,
Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange.
P. O. Boîte 113. Nouvelle Orléans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de l'intérêt etc. dans une succession

J. Carlton vs George B. Rice.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 81,973—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 mars 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur George B. Rice à et dans la succession de son défunt père George Rice, No 36,599 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Ladite succession se composant d'argents, d'actions, bons et billets, etc., ou les produits de ceux-ci dans les mains de Mme Marie Elizabeth Keller, veuve de George Rice, exécutrice testamentaire de ladite succession, et de la propriété immobilière ci-dessous décrite dans l'inventaire de ladite succession, savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Constance, Caillope [autrefois Duplantier], Galennie [autrefois Bartholomew ou Cité] et Annonciation, ledit lot formant l'encoignure des rues Constance et Calliope et mesurant vingt trois pieds, trois pouces de face à la rue Constance sur cent pieds de profondeur et façade à la rue Calliope, mesure anglaise, d'après un plan dressé par F. N. Tourné, déposé en l'étude de G. Rareshide.

Deuxièmement—Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le même District et Ilet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désignées par les Nos vingt trois, vingt quatre et vingt cinq, et mesurant chacun vingt trois pieds, trois pouces de face à la rue Constance par une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Troisièmement—Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes district et carré d'Ilet que la propriété premièrement décrite désignée par les Nos vingt sept, vingt huit et vingt neuf sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 11 novembre 1838 déposé comme plan No 17 dans le livre des plans de J. B. Marks, ancien notaire de cette ville. Le terrain No vingt sept mesure, mesure américaine, vingt quatre pieds neuf pouces, cinq lignes de façade rue Calliope, sur cent seize pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles; et les terrains Nos vingt huit et vingt neuf mesurent chacun vingt quatre pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur de cent vingt sept pieds, dix pouces, cinq lignes.

Quatrièmement—Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et Ilet que la propriété premièrement décrite, désigné comme terrain No Trente trois sur un plan déposé dans l'étude de O. de Armas, ancien notaire de cette ville, comme plan No Six et mesurant vingt quatre pieds, neuf pouces, cinq lignes de face à la rue Calliope sur cent vingt deux pieds et trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Cinquièmement—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Calliope, Magazine, Constance et Gaennie, ledit lot mesurant en mesure américaine, vingt neuf pieds huit pouces, trois lignes de face à la rue Calliope sur cent vingt sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur et vingt neuf pieds neuf pouces et six lignes sur la ligne du fond.

Sixièmement—Trois certains lots ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet compris par les rues Magazine, Erato, Galennie et Constance et décrits comme suit, à savoir: 1° Un certain lot de terre désigné par le numéro trois, sur un plan fait par A. Castaing, architecte daté le 9me jour de juin 1859 déposé en l'étude de E. Barnett, ancien notaire en cette ville, et mesurant en mesure anglaise trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Magasin, sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles; 2° Deux certaines portions de terre, désignées par les lettres A et B sur un plan fait par S. G. de l'Isle, voyer, le 17me jour de décembre 1891, enregistré dans le Bureau du sherif civile de cette paroisse, la portion de terre désignée par la lettre A à une distance de cent trente pieds de la rue Erato, ayant sur la ligne du fond du lot No Neuf et sur une ligne parallèle à la rue Erato trente pieds sur une profondeur vers la rue Galennie de quarante cinq pieds dix pouces et une ligne, entre lignes égales et parallèles. Et la portion de terre désignée par la lettre B étant à une distance de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de la rue Magasin [ceci étant la profondeur du lot No Dix] et commençant au bout du fond, et le plus près de la rue Galennie du lot No Dix et mesurant vers la rue Erato sur une ligne parallèle avec la rue Magasin quarante sept pieds onze pouces entre lignes sur une profondeur vers la rue Constance de cinquante neuf pieds neuf pouces; lesquelles dites portions A et B sont contigues et joignent avec ledit lot No trois ci-dessus décrit et maintenant formant partie dudit local connu par le No municipal 318 rue Magazine.

Septièmement—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Constance, Robin, Terpsichore (autrefois Bassin) et Magasin, désigné comme lot No Sept sur un plan dressé par C. A. Heon, ancien voyer, le 24 février 1869, déposé comme plan No cinquante deux en l'étude de J. B. Beard, ancien notaire en cette ville; ledit lot mesurant trente pieds neuf pouces six lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, et est borné sur le côté le plus près de la rue Robin par une allée de six pieds de largeur en commun avec le même et d'autres terrains.

Huitièmement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Ste Marie, Rousseau St Thomas (autrefois Fulton) et St André, désigné par le No trois sur un plan dressé par Kennell et Weiner le 25 mai 1848 et déposé dans le Bureau de l'enregistreur de la Paroisse de Jefferson, ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Ste Marie sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq et demi pieds de profondeur entre lignes parallèles, et est une subdivision d'un certain lot de terre désigné par le No Quatre sur un plan dressé par Joe Pilié, le 17 février 1823 et déposé en l'étude de Wm Christy, ancien notaire en cette ville.

Neuvièmement—Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme lot No quinze de l'Ilet No quarante cinq borné par les rues Marengo Coltsée, Milan et Perrier, d'après un plan annexé à un acte de vente de Holen à Roebeck, passé pardevant Theodore Goyot, notaire en cette ville le 11me jour de mars 1868; ledit lot mesurant d'après ledit plan vingt huit pieds sept pouces de front à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Wm Andrew Collins, avocat pour le demandeur.
31 jan—31—fév 1 7 14 21 28—mars 5

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Havre, Paris (France)

Partant tous les lundis, à 10 h. A. M.
Du quai No 42, Rivière du Nord, pied de la rue Morton.

*LA SAVOIE, 5 mars.
*LA PROVENCE, 12 mars.
LA BRETAGNE, 19 mars.
*LA TOURAINE, 26 mars.
*LA SAVOIE, 2 avril.
*LA PROVENCE, 9 avril.

*Vapeurs à double hélices.

NOUVELLE-ORLEANS-HAVRE

LIGNE DIRECTE.

S. S. MEXICO, 25 mars 1908.

(Prend des passagers d'entrepont.)

Passage de Première Classe - - $80.00
Passage d'Entrepont - - - - - $37.00

FRANK J. ORFILA, Agent général du Sud
No 902 rue Common, bâtisse Hennen.
1er mars—1an

CHEMINS DE FER

Billets de Voyages Spéciaux

—A—

Des Points en Louisiane et au Texas

—ET A LA—

Ville de Mexico

PAR VOIE DU

SOUTHERN PACIFIC

Le prix d'un voyage plus $2.00 pour l'Aller et le Retour.

BILLETS EN VENTE
3, 4 ET 5 MARS 1908.

Pour détails s'adresser au

BUREAU DES BILLETS EN VILLE,
227 Rue St-Charles.
PHONE MAIN 4027.

1er mars—1f

ILLINOIS CENTRAL — MISSISSIPPI VALLEY — ROUTE — RAILROAD

SOYEZ CIRCONSPECT

Voyagez par

L'Illinois Central

Véritablement le meilleur service à Tous les Points du Nord. Deux excellents Trains par Jour de la Nouvelle-Orléans avec Cars Dortoirs et Réfectoires Modernes, Cars Buffet-Bibliothèque, Cars à Fauteuils et Voitures.

Quittent la Nouvelle Orléans à
9:15 a. m. 7:10 p. m.
Arrivent à Louisville à 7:50 a. m. 5:35 p. m.
" Cincinnati à Midi 3:15 p. m.
" St Louis à 7:34 a. m. 4:15 p. m.
" Chicago à 11:30 a. m. 9:30 p. m.

Déjeuner et souper servis en quittant la Nouvelle-Orléans. Connections aux points ci-dessus nommés pour tous les points de l'Est, l'Ouest et au Nord.

Bureau des Billets en Ville,
141 RUE ST-CHARLES.

L&N

NOTRE SERVICE A L'EST N'A PAS D'EGAL

Deux Trains Rapides d'un Bout à l'Autre Chaque Jour

Faisant le Plus Prompt Voyage Une Bonne Ligne à

CINCINNATI LOUISVILLE CHICAGO

Avec Dortoirs et Chars Ordinaires. Tous les Repas dans le Char Réfectoire.

Bureau des Billets, 201 rue St-Charles.
PHONE 4093 M.

15mars—

Q. & C. ROUTE

New Orleans AND Northeastern Railroad.

LES EXCURSIONS DU MERCREDI A

LUMBERTON, Miss.,

AUX POINTS INTERMEDIAIRES

seront reprises

LE 10 AVRIL,

Avec le même horaire que

L'EXCURSION DU DIMANCHE.

Quittant la Nouvelle Orléans 7:40 heures a. m

Bureau où se vendent les billets,

211 rue St-Charles.

Dépôt au coin des rues Press et La

"OZONE ROUTE"

New Orleans Great Northern

EXCURSIONS

$1.00

ALLER ET RETOUR

DIMANCHES ET MERCREDIS

De la Nouvelle Orléans, Lne. à

Covington,	Gravelpit,
Claiborne,	Maud,
Abita Springs,	Amos,
Mandeville Jct.,	Mandeville,
St. Tammany,	Burford,
Florenville Jct.,	Lee'le,
Bogalusa,	Bush,
Lee's Creek,	Talisheek,
Rio,	Worthan.

Le train quitte la Presse Station à 7.20 a. m.

Arrive à la Nouvelle Orléans à 6:35 p. m.

Les plus beaux cars vestibules en usage sur tous les trains y compris des cars cafés-salons.

Aucun passager transporté entre la Nouvelle Orléans et Slidell et les points intermédiaires.

Pour plus amples informations, s'adresser à

G. B. AUBURTIN, A. G. P. A.

705 rue Gravier, sous l'hôtel St Charles.
(Phone Main 488.)

27 sept—27

La Compagnie de Chemin de

Yazoo & Mississippi Valley.

Départs Quotidiens	Bulletin observé 2 AVRIL 1905	Arrivées Quotidiennes
No 8	Express de Memphis	No 13
8:15 m	Trains réguliers de Memphis, Tenn., faisant des stations locales.	5:15 a. m.
82	Express de jour locale	No 77
4:00 a. m.	Pour Vicksburg, Natchez et les points intermédiaires	3:50 p. m.
No 34	Bayou Sara Accom'tn	No 41 9:40 a. m.
p. m.		
No 36	Excursion Dimanche	No 37 9:40 p. m.
4:00 m.		

BUREAU DES TICKETS
ST CHARLES ET COMMUNE.

JOHN A. SCOTT,
Assistant Gén. Agt. Pass.
A. J. McDOUGALL, D. P. A.,
Nouvelle Orléans.

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

GUS. OERTLING ET AL. VS. LORENZ BROETER, COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, DIV. "A," No 83,901.

EN vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A dans l'affaire intitulée Gus Oertling et al vs Lorenz Broeter, dossier No 83 901 ledit jugement lu et rendu en cour ouverte le 15 janvier 1908 et signé en cour ouverte le 21 janvier 1908, et adressé à Joe L. Onorato, encanteur, et en vertu d'un ordre supplémentaire daté le 7 février 1908 j'offrirai à vendre JEUDI, le 19 mars 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, les propriétés foncières suivantes, à savoir—

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et avantages y attenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Deuxième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Douane, Galvez et Miro, désigné par les numéros trois et quatre, dans l'Ilet No 22, sur un plan dressé par A. Len D'Hémécourt le sixième jour de juillet 1853, déposée en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville par acte daté le dix octobre de la même année; les dits lots sont contigus et mesurant à savoir: Le lot No trois, vingt neuf pieds six pouces, et le lot No quatre, vingt neuf pieds sept pouces de face à la rue Bienville, par cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Pour faciliter la vente, la propriété ci-dessus décrite a été divisée en deux lots, d'après l'arpentage de Geo de Armas voyer, daté le 3 février 1908, et lesdits lots mesurent comme suit: Le lot A commençant à une distance de cinquante neuf pieds de l'encoignure des rues Bienville et Galvez, et mesurant trente six pieds trois pouces de face à la rue Bienville par une profondeur de cent huit pieds entre lignes parallèles. Le lot B est contigu au lot A et mesurant vingt deux pieds dix pouces de face à la rue Bienville par une profondeur de cent huit pieds entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations sur le lot A consistant d'un cottage double connu comme Nos 2208-10 rue Bienville, contenant cinq chambres de chaque côté.

Les améliorations sur le lot B consistant d'une résidence simple à deux étages, connue comme No 2214 rue Bienville. Ces deux morceaux de propriété offerts séparément.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et avantages à dessus y appartenant et en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Canal, Donaine, Johnson et Galvez, sur un plan par A. D'Hémécourt, voyer daté le 16 juillet 1853, déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire, par acte daté le 10 octobre 1853 et mesurant vingt quatre pieds, cinq pouces et quatre lignes de face à la rue du Canal; vingt neuf pieds onze pouces de largeur sur la ligne du fond divisant ledit lot du lot No 10; cent quatorze pieds de profondeur sur la ligne le divisant du lot No huit; quatre vingt dix huit pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Johnson et seize pieds sur une ligne oblique courant de la rue Johnson à la rue du Canal, et le divisant d'un petit lot triangulaire lequel formant l'encoignure des rues Canal et Johnson, la façade à la rue du Canal, commençant cinq pieds, cinq pouces et quatre lignes du dit encoignure et la façade à la rue Johnson à quinze pieds cinq pouces du même. Et un lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le même District et contigu au ci-dessus et d'une forme triangulaire, formant l'encoignure des rues Canal et Johnson, mesurant cinq pieds cinq pouces trois lignes de face à la rue du Canal, quinze pieds et deux lignes de face à la rue Johnson; quinze pieds, onze pouces, six lignes sur la ligne divisant ladite portion de terre de la propriété ci dessus décrite, le tout en mesure américaine, et d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, daté le 1er mai 1840, déposé en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire.

Les améliorations consistant d'une bâtisse à un étage, maintenant occupée comme une pharmacie, et connue comme No 2101 rue du Canal aussi un petit cottage dans le fond et connu comme No 115 rue N. Johnson.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances là dessus, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Douane, Miro et Galvez, désigné par le numéro deux dans l'Ilet vingt deux, sur un plan dressé par le défunt A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 juillet 1853, déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville, par acte daté le 10 oct. 1853; ledit lot mesurant vingt neuf pieds 6 pouces de face à la rue Bienville sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Rendon, de 94 pieds, 3 pouces 4 lignes. Les améliorations comprenant une résidence en bois à un étage et mansarde couverte en ardoises, retiré de la banquette et contenant sept chambres, citerne, hangar, galerie, etc. La maison est bien tapissée partout; la banquette est pavée en briques avec une grande pelouse et la propriété est désignée par le No 3139 rue De Soto.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et Ilet que la propriété troisièmement décrite, désigné par la lettre B sur le croquis ci-dessus mentionné par Geo. De Armas, et mesurant d'après ledit croquis, en mesure américaine, 38 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Rendon sur 62 pieds de profondeur, et 32 pieds 7 pouces 1 ligne de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, neuf, contenant de chaque côté quatre chambres, citerne, hangar, etc., et sont désignées par les Nos 1314 et 1316 rue Rendon.

Toutes les propriétés ci dessus sont bien situées et sont des placements payants.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur payable en un et deux ans après la date avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, devant être garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et les clauses usuelles de sécurité, incluant cinq pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès, les transferts de l'assurance, etc., et l'acquéreur devant assumer en plus du montant de son enchère les taxes de 1908; dix pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.
29fév—29—mars 1 8 15 22 29 31

Danziger & Tessier

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Cottages doubles et simples, bien situés dans le Deuxième District.

Le bon cottage double, 812 et 814 rue Quartier, entre Bourbon et Dauphine

Le joli cottage double 2329 et 2331 avenue Ursulines

Le joli cottage simple, sur deux grands terrains, 3139 rue De Soto, coin Rendon.

Le nouveau cottage double, 1314 et 1316 rue Rendon, entre De Soto et Grande Route St Jean.

Marie Clemence Cathalongue et al vs Valentine Catalongue, ex. test. et als.

No 84,644, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet. MARDI, le 31 mars 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 11 février 1908 et signé le 17 février 1908, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 79, borné par les rues Quartier, Bourbon, Hôpital et Dauphine, figurant sur un plan par Joseph Communy, voyer, le 21 septembre 1846, annexé à un acte passé pardevant Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville, lequel lot de terre mesurant 55 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Quartier, par une profondeur de 35 pieds 2 pouces sur laquelle 3 pieds 2 pouces doivent être pris sur la propriété de E. Mazureau ou assignés. Les améliorations comprenant un cottage double en bois, contenant 3 chambres, citerne, hangar, etc., de chaque côté et sont désignés par les Nos 812 et 814 rue Quartier.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet No 292 borné par l'avenue Ursulines, les rues Miro, Tonti et Hôpital, désigné par le No 8 sur un devis et certificat d'arpentage fait par Louis H. Pilié, assistant voyer de ville, daté le 2 décembre 1895, annexé à un acte de Jules Meunier, notaire en cette ville, le 12 octobre 1907; d'après ledit devis, ledit lot commence à une distance de 60 pieds de l'avenue Ursulines et la rue Tonti, et mesurant en mesure américaine, 30 pieds de face à l'avenue Ursulines par une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 2329 et 2331 avenue Ursulines et comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté quatre chambres, citerne, etc.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 436, borné par les rues De Soto (autrefois Washington), Rendon (autrefois Deuxième), Lopez (autrefois Troisième) et Grande Route St Jean, désigné par la lettre A, sur un devis et certificat de voyer fait par Geo. De Armas, voyer et ingénieur civile, daté le 11 octobre 1907, annexé à un acte pardevant Jules F. Meunier, notaire en cette ville, le 12 octobre 1907, d'après ledit devis, ledit lot de terre mesurant en mesure américaine 62 pieds de face à la rue De Soto par une profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Rendon, de 94 pieds, 3 pouces 4 lignes. Les améliorations comprenant une résidence en bois à un étage et mansarde couverte en ardoises, retiré de la banquette et contenant sept chambres, citerne, hangar, galerie, etc. La maison est bien tapissée partout; la banquette est pavée en briques avec une grande pelouse et la propriété est désignée par le No 3139 rue De Soto.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et Ilet que la propriété troisièmement décrite, désigné par la lettre B sur le croquis ci-dessus mentionné par Geo. De Armas, et mesurant d'après ledit croquis, en mesure américaine, 38 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Rendon sur 62 pieds de profondeur, et 32 pieds 7 pouces 1 ligne de largeur dans le fond. Les améliorations comprenant un cottage double en bois, neuf, contenant de chaque côté quatre chambres, citerne, hangar, etc., et sont désignées par les Nos 1314 et 1316 rue Rendon.

Toutes les propriétés ci dessus sont bien situées et sont des placements payants.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur payable en un et deux ans après la date avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, devant être garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et les clauses usuelles de sécurité, incluant cinq pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès, les transferts de l'assurance, etc., et l'acquéreur devant assumer en plus du montant de son enchère les taxes de 1908; dix pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant